

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations à caractère environnemental pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville entend soutenir les projets des associations du secteur de l'environnement dont l'action amplifie la politique de la Ville sur les thématiques environnementales en faveur desquelles elle est engagée (prévention des déchets, maîtrise de l'énergie, protection des écosystèmes urbains, éco mobilité, qualité de l'air).

Elle dédie chaque année un budget aux subventions à caractère environnemental qui, pour l'année 2019, est maintenu à 9.500.000 F/CFP.

La liste des subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions d'un montant total de 670.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



SUBVENTIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL RETENUES

Crédits disponibles (ligne de crédits 23 309) : 9 500 000 F/CFP

Reste après attributions : 8 830 000 F/CFP

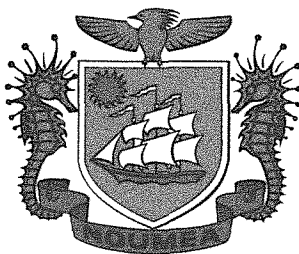
DEMANDEUR	CREATION	MONTANT PERCU EN 2018	OBJET	MONTANT DEMANDE POUR 2019	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
Association SOS Mangrove NC Présidente : Monique Lorfanfant	2014	200 000 F	Co-financement de l'activité de l'association (notamment constitution de pépinières de palétuviers, entretien et replantation de sites sur Nouméa)	200 000 F	200 000 F	Oui, non spécifiés	150 000 F	
Association Male'va Président : Rémy Gazeu	2011	0 F	Participation à la mise en place d'un dispositif de maisons et de gardiens de semences paysannes et patrimoniales	750 000 F	1 305 000 F	P. Sud : 150 000 F GNC : 150 000 F	150 000 F	La Ville et l'association Male'va ont eu diverses collaborations depuis 2014 (conférence Permaculture 2014, co-portage de la Journée de la transition urbaine à Rivière-Salée en 2016 et 2017, film « l'éveil de la permaculture 2017, conférence plantes sauvages comestibles en 2019). La Ville a soutenu l'association en 2017 dans son projet de diffusion de connaissances autour des semences reproductibles. En avril 2019 la Ville a soutenu l'association pour l'organisation d'une conférence au Rex sur les plantes sauvages comestibles. Les projets actuels de l'association correspondent à une nouvelle étape vers la conservation et la diffusion de semences alimentaires naturelles.
La Ressourcerie Présidente : Catherine Glanois	2019	0 F	Participation au fonctionnement de l'association (ressourcerie éphémère, ateliers etc)	Non spécifié			100 000 F	Association nouvellement créée et qui a accompagné la Ville sur l'événement municipal « Chaîne de partage » (9 mars) visant la circulation des objets pour leur donner une 2 ^{ème} vie, ce qui est une ambition partagée par la Ville et l'association en matière de prévention des déchets.

DEMANDEUR	CREATION	MONTANT PERCU EN 2018	OBJET	MONTANT DEMANDE POUR 2019	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
Mocamana Président : Josselin Bernard	2004	300 000 F	Participation de l'association à différents évènements organisés par la Ville	250 000 F	Non spécifié	Non spécifié	250 000 F	En 2019 Mocamana a contribué à la Fête de la forêt du Ouen-Toro (animation d'un jeu-quizz), la journée portes ouvertes de la pépinière (montage d'un stand en matériaux naturels), la Fête de l'eau (mise à disposition d'une exposition), la Fête de l'agriculture urbaine (montage d'un stand en matériaux naturels), Cérémonie des naissances (aide à la plantation). En outre l'association a fourni 150 arbres pour une plantation à l'école Suzanne Russier et 150 arbres à un centre de vacances pour une plantation au Fort Tereka.
Endemia Président : Dominique Fleurot	2001	0 F	Participation au financement d'un ouvrage grand public présentant une centaine d'espèces endémiques cultivables en jardin ou intégrables dans des aménagements paysagers, avec tous les conseils et indication de culture.	500 000 F	Non spécifié	Autres communes du Grand Nouméa	20 000 F	En 2018 l'association Endemia a animé gratuitement une conférence à l'Hôtel de Ville sur la flore endémique de Nouméa. L'objectif de diffusion auprès de tous de connaissances et savoir-faire simples en matière de confortement de la biodiversité permet d'amplifier l'action de la ville (plantations participatives, ateliers, conférences, gestion raisonnée des espaces verts, valorisation de la 5ème façade dans le cadre du PUD révisé) et facilite la création de corridors écologiques.
TOTAUX							670 000 F	

SUBVENTIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL NON RETENUES

Crédits disponibles (ligne de crédits 23 309) : 9 500 000 F/CFP
 Reste après attributions : 8 830 000 F/CFP

DEMANDEUR	CREATION	MONTANT PERCU EN 2018	OBJET	MONTANT DEMANDE POUR 2019	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
IRD		0 F	Participation au financement de l'atelier régional «Biodiversité dans le Pacifique» de la conférence plénière de l'IPBES (<i>Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>)		5 068 316 F	Oui	0F	En guise de contribution à cet événement il était prévu que la Ville mette à disposition de l'IRD divers sujets en pots (plantes endémiques) afin de décorer les lieux de manière cohérente avec la thématique. Cependant, un changement d'option organisationnelle a finalement conduit l'IRD à décliner cette proposition.
CIE Présidente : Nicole Duprat	1996	0 F	Acquisition de matériel pédagogique afin d'animer des ateliers scientifiques dans les structures municipales (notamment dans la maison de la biodiversité)	850 000 F	Non précisé	Oui	0F	La demande porte notamment sur l'acquisition de matériel type microscopes, loupes binoculaires et différents instruments permettant d'animer des ateliers sur la découverte des écosystèmes ou autres. Ces ateliers étant susceptibles d'être animés par différentes structures (pas uniquement par le CIE) c'est l'option de l'acquisition directe de ce matériel par la Ville qui est privilégiée (plutôt que son acquisition par une autre structure).



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	34	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants (11 procurations)	:	45	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

DELIBERATION N° 2019/ 872

autorisant le versement de subventions à diverses associations environnementales pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2013/824 du 17 septembre 2013 approuvant la stratégie et le plan d'actions Agenda 21 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019,

VU la demande de l'association SOS Mangrove nc en date du 20 décembre 2018,

VU la demande de l'association Male'va en date du 19 février 2019,

VU la demande de la Ressourcerie en date du 25 février 2019,

VU la demande de l'IRD en date du 29 mars 2019,

Vu la demande d'Endemia en date du 22 mai 2019,

Vu la demande de Mocamana en date du 19 juin 2019,

Vu la demande du CIE en date du 22 août 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/176 du 18 septembre 2019,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 670.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante», pour être versé aux associations suivantes :

SOS MANGROVE NC	150 000 F/CFP
pour le co-financement de l'activité de l'association (notamment constitution de pépinières de palétuviers, entretien et replantation de sites sur Nouméa)	

MALE'VA	150 000 F/CFP
pour la mise en place d'un dispositif de maisons et de gardien de semences paysannes et patrimoniales	

LA RESSOURCERIE
pour la participation aux « Chaînes de partage » organisée par
la Ville

100 000 F/CFP

MOCAMANA

250 000 F/CFP

Pour la participation de l'association à différents événements
de la Ville

ENDEMIAS

20 000 F/CFP

pour la réalisation d'un ouvrage sur les plantes endémiques
cultivables dans les jardins et intégrables dans les
aménagements paysagers

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

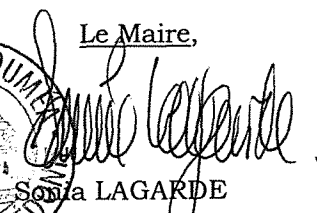
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

DESTINATAIRES :

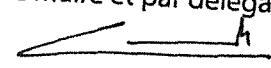
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
au Commissaire Délégué
et ~~publié~~ publié le **25 OCT. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE